

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FVRIER 2026

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **28 janvier 2026**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **5**

Le quatre février deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Gilles BARBE ; M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Madame Brigitte ESTRADA à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Martine PANNETIER à M. Sébastien DEVALIERE et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20260204-010

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) « 2026 » – ACQUISITION DE PATRIMOINE ET ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE REALISER UN EQUIPEMENT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Considérant que la ville d'Ussel a entrepris en 2025 de réaménager l'espace composé de 3 niveaux entre l'avenue Gambetta et le champ de foire en passant par la friche Limoux. Véritable projet urbain, cette opération va permettre d'aménager un espace à proximité immédiate du centre-ville, tout en intégrant une approche paysagère et environnementale et également traiter une entrée de ville de façon qualitative.

Considérant qu'en juillet 2024, les propriétaires ont mis en demeure la ville de se positionner sur la possibilité d'acheter le bien (parcelle AV 273) dans un délai d'un an. La ville a alors activé sa priorité en juillet 2025 et a affirmé son intention d'acquérir la parcelle pour un montant de 80 000 €. L'achat doit avoir lieu dans l'année suivante (juillet 2026).

Considérant que les aménagements futurs liés au carrefour et au secteur Limoux / Champ de foire seront travaillés avec un bureau d'étude et en concertation avec toutes les parties prenantes après Mars 2026.

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) « 2026 », selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Acquisition de patrimoine et acquisition foncière	91 240,00	109 488,00	Etat - D.E.T.R.	40 %	36 496,00
			Conseil Départemental de la Corrèze	25 %	22 810,00
			Sous-Total des Aides Publiques	65 %	59 306,00
			Autofinancement	35 %	31 934,00
TOTAL	91 240,00	109 488,00	TOTAL	100 %	91 240,00

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 4 février 2026.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20260204-DL20260204-010-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026
Date de mise en ligne : 09/02/2026